

Procès de Joël Guerriau : la Ville réaffirme son engagement contre les violences faites aux femmes

28 janvier 2026

À la suite du procès qui s'est tenu les 26 et 27 janvier, concernant Joël Guerriau, la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire tient à rappeler ses engagements contre les violences faites aux femmes.

La Ville rappelle avec force son engagement constant et sans ambiguïté dans la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes, engagement qui constitue un pilier de son action publique et de ses valeurs républicaines. Face à des faits incompatibles avec l'exemplarité attendue d'un responsable public, la Ville considère que les faits reprochés sont suffisamment graves et étayés pour être amenés à notre échelle une action même symbolique.

Aussi, dans cette logique, il a été décidé le retrait de l'ensemble des plaques inaugurales mentionnant le nom de Joël Guerriau. En effet, cet hommage suppose un comportement exemplaire et irréprochable en contradiction avec les faits reprochés et condamnés par le tribunal compétent.

Un engagement de long terme et des actions concrètes contre les violences faites aux femmes

Cet engagement n'est ni circonstanciel ni déclaratif. Chaque année, et en particulier au mois de novembre dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Ville mène de nombreuses actions de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement, parmi lesquelles :

- des expositions pédagogiques abordant l'ensemble des violences faites aux femmes, y compris les cyberviolences ;
- des rencontres avec des autrices et intervenantes engagées sur ces sujets ;
- des ateliers d'autodéfense féminine visant à renforcer la confiance et la capacité d'agir des femmes et des adolescentes ;
- la distribution gratuite de sifflets anti-agression, outils concrets de prévention et de réappropriation de l'espace public.

À travers ces initiatives, la Ville agit pour libérer la parole, protéger, prévenir et faire évoluer durablement les comportements.

■